



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 09/12/20

Reçu en Préfecture le : 11/12/20
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mardi 8 décembre 2020
D - 2020/409

Aujourd'hui 8 décembre 2020, à 14h37,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Marie-Claude NOËL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Véronique SEYRAL, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIÈRE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,
Madame Marie-Claude NOEL présente à partir de 16h05

Excusés :

Madame Emmanuelle AJON, Madame Pascale ROUX, Madame Nathalie DELATTRE

**Signature de la convention fixant les modalités
de versement de la subvention d'investissement
accordée à l'association Eveillez les bébés**

Madame Fannie LE BOULANGER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Eveillez les Bébés, gère actuellement la crèche Coucou d'une capacité d'accueil de 30 places sur le quartier Saint Augustin, 4 rue François Daunes.

La crèche a présenté un projet d'agrandissement et d'embellissement de son jardin. Ce réaménagement permettra d'une part son utilisation en toute sécurité avec le changement du revêtement mais également le développement de projets autour de la nature : construction d'un cabanon destiné à stocker les déchets recyclables, la mise en place d'un parcours éveil des sens par le végétal, l'implantation de jeux en bois...

Ce projet a par ailleurs fait l'objet d'un financement d'aide à l'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association Eveillez les Bébés fixant les modalités de versement de la participation de la Ville.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 8 décembre 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Fannie LE BOULANGER

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION EVEILLEZ LES BEBES
FIXANT LES MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT
OCTROYEE PAR LA VILLE**

ENTRE

La Ville de Bordeaux representee par son maire, Pierre HURMIC, habilite aux fins des presentes par deliberation D2020/111 du Conseil Municipal, en date du 10 juillet 2020 et reçue en prefecture le 15 juillet 2020.

ET

L'association Eveillez les Bebes, representee par la Presidente Sophie CONTAT, habilitee aux fins des presentes par son conseil d'administration en date du 28 septembre 2017.

Expose –

L'association Eveillez les Bebes gere actuellement une creche sur le quartier Saint Augustin 4 rue François Daunes.

L'agrandissement du jardin de la creche permettra une mise en securite des 30 enfants accueillis ainsi que l'acquisition d'un cabanon destine au stockage des dechets recyclables.

L'association Eveillez les Bebes, locataire des locaux et avec l'accord de son bailleur, s'est rapprochee des services de la Ville afin d'obtenir une subvention d'investissement de 6 900 € qui concourra au plan de financement du projet qui s'eleve a 34 500 € TTC finance par la CAF de Gironde a hauteur de 27 600€.

Il a ete convenu –

Article 1 - Objet

La presente convention a pour objet de fixer les conditions de versement de la subvention.

Article 2 - Mise disposition des moyens

La subvention sera versee a l'association en une fois apres realisation des travaux d'agrandissement du jardin de la creche et sur production des depenses realisees attestees par la Presidente de l'association Eveillez les Bebes.

Article 3 - Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais eventuels des presentes seront a la charge de l'Association.

Article 4 - Election de domicile

Pour l'execution des presentes, il est fait election de domicile a savoir

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hotel de Ville,
- par l'association Eveillez les Bebes, en son siege.

Fait a Bordeaux en 2 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'Association
Le Maire	La Presidente Sophie CONTAT